

DECLARATION DE LA RAPPORTEURE SPECIALE SUR LES DROITS DE LA FEMME EN AFRIQUE A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME : 8 MARS

Le 8 mars 2009, l'Afrique va célébrer, à l'instar de la Communauté internationale, la Journée internationale de la femme. Cette année le thème choisi est : « **partage égal des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris la prestation de soins dans le contexte du VIH/SIDA** ».

La Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) voudrait saisir cette occasion pour saluer la volonté des Etats africains à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, à travers la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ainsi que l'adoption de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

La Rapporteuse spéciale, constate qu'en dépit de l'existence de ces textes importants, les inégalités entre les sexes persistent dans plusieurs domaines, ce qui a pour conséquences de renforcer la vulnérabilité des femmes au VIH/SIDA.

Le statut et la condition des femmes, ainsi que les rapports de genre font qu'elles ont un accès limité et inégal avec les hommes, aux soins, aux antiretroviraux et au traitement. Par ailleurs elles

subissent le poids le plus élevé de la prise en charge et l'accompagnement des personnes vivants avec le VIH, des orphelins et des enfants affectés. Elles font l'objet des formes les plus sévères de stigmatisation et de discrimination, se traduisant par des violences de toutes sortes, notamment les expulsions du foyer, la spoliation des droits à l'héritage, etc.

Au moment où se tient la 53^{ème} Session de la Commission sur le statut de la femme, la Rapporteuse spéciale voudrait exhorter la Communauté internationale et les Etats africains en particulier, à redoubler d'efforts et à renforcer la mobilisation en vue de préserver les progrès réalisés dans la lutte contre le SIDA, depuis la Déclaration d'engagement sur le SIDA et les Conférences d'Abuja et de Maputo.

La Rapporteuse spéciale invite les Etats à respecter leurs engagements visant à assurer aux femmes le droit de se protéger et le droit d'être protégées contre le VIH/SIDA ;

La Rapporteuse spéciale encourage les Etats et les partenaires financiers à impliquer les femmes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de lutte contre le SIDA et dans tous les processus de décision les concernant.

La Rapporteuse Spéciale souhaite une bonne fête à toutes les femmes en Afrique et les exhorte à fédérer leurs actions et leurs énergies pour l'éclosion d'un leadership féminin dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Banjul, le 08 mars 2009